

Département de l'Ardèche

Commune de Saint Michel de Chabrillanoux

Compte rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal

Du 28 septembre 2020

Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte rendu
- Commission d'appel d'offres : rectificatif délibération du 03/07/2020
- Choix entreprises adressage pose signalétique et demande de subvention
- Subvention aux associations
- Refus installation compteur Linky
- Participation au fonds unique pour le logement
- Désignation des représentants de la CLECT
- Questions diverses : logements St Michel, adhésion site internet campagnol, contrat photocopieurs, nomination CCID, arrêté pour limiter la traversée du village

L'an deux mille vingt, le vingt-huit septembre, le Conseil Municipal de St Michel de Chabrillanoux, dûment convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente, à dix-huit heures trente, sous la présidence de Monsieur Gilles LEBRE, Maire.

Date de convocation : 22 septembre 2020

Membres en exercice : 11 ; Présents : 10 ; Nombre de votants : 11

***Etaient présents :** Mme Nathalie AUFRAND, Mme Odile BLANC, M Gilles BRUN, M Daniel CHAMBONNET, M Gilles LEBRE, Mme Eve LOMENECH, M Jean-Luc PIOLET, M Olivier ROMERO, M Vincent SAUDUBRAY, M François VEDEL*

***Procurations :** De M Jean-Pierre BATTAGLIA à M Jean-Luc PIOLET*

***Excusés :** M Jean-Pierre BATTAGLIA*

***Secrétaire de séance :** M Jean-Luc PIOLET*

1. APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU :

Le compte rendu du conseil municipal du 24 août 2020 est approuvé à l'unanimité.

2. COMMISSION D'APPEL D'OFFRES : RECTIFICATIF DELIBERATION DU 03/07/2020 :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la délibération du 3 juillet n'est pas conforme et qu'il est nécessaire de désigner autant de titulaires que de suppléants. De ce fait sont désignés en tant que titulaires : Gilles BRUN, Odile BLANC, Jean Luc PIOLET, et en tant que suppléants : Nathalie AUFRAND, Vincent SAUDUBRAY, et Jean Pierre BATTAGLIA.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte la désignation des représentants de la commission d'appel d'offres

3. CHOIX ENTREPRISES ADRESSAGE POSE SIGNALÉTIQUE ET DEMANDE DE SUBVENTION :

Le maire explique qu'il est nécessaire de mettre en place la signalétique des noms de rue pour finaliser l'adressage et que l'ensemble du dossier sera déposé à la région pour une demande de subvention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les devis des entreprises Tremplin Environnement et Rochetaillée pour un montant total de 9 836 € HT et sollicite une subvention auprès de la région de 50% soit 7 318 € de la dépense totale estimative de l'adressage.

4. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Mr Le maire propose au conseil municipal de voter les subventions 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'attribution des subventions suivantes :

ADMR VAL'EYRIEUX	70 €
AIMERGENS	70 €
ANCIENS COMBATTANTS ST MICHEL-STMAURICE	70 €
ASSOCIATION ARBOSC	50 €
ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG VALLEE DE L'EYRIEUX	70 €
ASSOCIATION LA CHORALE LA VAGABONDE	70 €
ASSOCIATION LES AMIS DE BEAUREGARD	70 €
ASSOCIATION LES COPAINS D'ABORD	70 €
ASSOCIATION LES RESTAURANTS DU CŒUR	400 €
ASSOCIATION LES RETROUVAILLES	70 €
ASSOCIATION PASSE MURAILLE	800 €
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE DE L'EYRIEUX	70 €
COMPAGNIE L'ECHAPPEE BELLE	70 €
EYRIEUX CANOE KAYAK	70 €
EYRIEUX SOLIDARITE	70 €
FJEP (spectacle Noël)	200 €
AMICALE LAIQUE	200 €
UNRPA ST MICHEL ST MAURICE	70 €
ASSOCIATION LES CULOTTES	70 €
TRAIL ROBIN SAUDUBRAY	70 €
AMICALE DES SAPEURS DE POMPIERS DE CHALENCON	70 €
MFR CHATTE	50 €
TOTAL	2 820 €

Odile Blanc précise qu'elle doit rencontrer l'ensemble des associations du secteur.

5. REFUS INSTALLATION COMPTEUR LINKY :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la position de la commune quant à la pose des compteurs linky, en soutien aux habitants et afin de leur expliquer la possibilité de refuser cette pose à leur libre arbitre.

Considérant que les compteurs communicants sont facteurs de risques pour la santé des habitants et pour le respect de leur vie privée.

Considérant que les communes ont pour vocation de servir l'intérêt général, et que les programmes de compteurs communicants visent au contraire à favoriser des intérêts commerciaux.

Considérant qu'il n'est économiquement et écologiquement pas justifié de se débarrasser des compteurs actuels qui fonctionnent très bien et ont une durée de vie importante.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter la motion annexée au présent procès-verbal.

6. PARTICIPATION AU FONDS UNIQUE POUR LE LOGEMENT :

Monsieur le Maire rappelle au conseil que les communes peuvent verser une contribution financière au Fonds Unique pour le Logement géré par le Département de l'Ardèche permettant d'apporter des aides à des personnes qui rencontrent des difficultés pour accéder à un logement ou s'y maintenir.

Le mode de calcul est de 0.40€ par habitant soit 154€ au total

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide de contribuer au FUL.

7. DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA CLECT :

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une Commission Locale Chargée d'Evaluer les Charges Transférées doit être créée entre la CAPCA et ses communes membres et qu'elle est composée d'un représentant par communes.

Monsieur le Maire propose donc de procéder à la désignation, par un vote à main levée, au sein du conseil d'un représentant pour siéger au sein de la CLECT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de voter à main levée. Se porte candidat M. Gilles LEBRE.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de nommer M. Gilles LEBRE représentant de la CLECT.

8. QUESTIONS DIVERSES

- Logements St Michel : Jean Luc Piolet rend compte de différents entretiens avec des responsables du logement en Ardèche.
Des Démarches sont engagées pour obtenir la réalisation de nouveaux logements locatifs sociaux en particulier pour accueillir des familles (T3 / T4). Il importera de bien suivre la demande locative formulée en mairie.
Par ailleurs une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPH) devrait débuter en septembre 2021 sous l'autorité de la CAPCA. Elle permettra de mettre en œuvre des conseils personnalisés gratuits auprès des propriétaires occupant et bailleur avec des aides financières très importantes. Il faudra suivre ça de très près et faciliter l'information directe des propriétaires de Saint Michel sans doute avant l'été.

- Adhésion site internet campagnol : Accompagnement et hébergement pour 200€ par an proposé par l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF). La commission communication animée par Nathalie AUFRAND prévoit une refonte complète du site avant la fin de l'année. En parallèle au travail sur la mise en route d'une lettre municipale papier.

- Contrat photocopieurs : Contrat revu par rapport au besoin de l'école en photocopieur couleur : prix global du contrat à la baisse

- Nomination CCID : Pour informations liste des personnes nommées à la commission communales des impôts directs (titulaires : AUFRAND Nathalie, BATTAGLIA Jean Pierre, LOMENECH Eve, BRUN Gilles, BLANC Odile, PIOLET Jean Luc et suppléants : LEOPOLD Elisabeth, ROMERO Olivier, DE PALMA Joëlle, SAUDUBRAY Vincent, GROS Stéphanie, VEDEL François)

- Arrêté pour limiter la traversée du village : Zone à 30 à l'entrée et à la sortie du village du fait d'une circulation trop rapide et un panneau école
- Réunion SIVOM du 01/10
- Réunion adressage le 06/10
- Urbanisme : *Sollicitation pour une partie de voirie au grand pré Issantouans qui appartient à 4 propriétaires pour l'un d'eux qui veut vendre mais où il n'a pas d'accès. Les propriétaires seraient prêts à céder cette partie de voirie à la commune.
*Goudronnage en place actuellement sur Boucharnoux : pas de demande de Mr Acton mais a fait à sa charge le terrassement et l'empierrement et compactage. Les goudronneurs ont finalisé ce travail pour pérenniser le chemin
- Invitation 7ème semaine de l'installation transmission paysanne le vendredi 09/10 à partir de 10h30
- Camping : retour des questionnaires et réunion du conseil pour une commission camping à huis clos le 19/10. Chantier participatif de fermeture le 7 et 14 novembre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00